

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

INTERNATIONAL FEDERATION OF ACCOUNTANTS

L'IFAC met à jour des outils logistiques pour l'application de ses normes internationales

L'IFAC a mis en ligne deux mises à jour de précédentes publications, concernant respectivement :

- la mission de procédures contractuelles,

Cette publication décrit le contenu d'une mission de procédures contractuelles, identifie les avantages que représente cette offre de services pour les clients, ainsi que les situations dans lesquelles une telle mission est appropriée. Elle inclut également des exemples de sujets financiers et non financiers, six études de cas avec des exemples de procédures pouvant être appropriées et deux illustrations de rapports établis à partir de la norme ISRS 4400 (Révisée) ;

- la sélection de la mission appropriée,

Cette publication, intitulée «Choosing the Right Service : Comparing Audit, Review, Compilation, and Agreed-Upon Procedure Services», explique et distingue entre les missions d'audit, d'examen, de compilation et de procédures convenues. Il s'agit d'une brochure à visée pédagogique, qui doit permettre aux clients existants et aux prospects de comprendre la gamme des services mis à leur disposition, ainsi que les avantages qui leur sont attachés.

Ces deux publications ont été actualisées afin de refléter les modifications apportées en début d'année à la norme internationale ISRS 4400 sur les procédures contractuelles.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

IFAC - Communiqué de presse - 21 décembre 2020

L'IFAC satisfait du rapport sur l'information financière liée au climat

L'IFAC se félicite de la publication d'un rapport sur l'information liée au climat, intitulé «Reporting on Enterprise Value, Illustrated with a Prototype Climate-Related Financial Disclosure Standard», établi par les principaux organismes de reporting durable et de reporting intégré : CDP, CDSB, GRI, IIRC, et SASB (Cf. infra Rubrique CDSB). A l'occasion de cette parution, l'IFAC rappelle sa propre publication de septembre 2020, «The Way Forward», qui préconisait la mise en place d'un Conseil international des normes sur le développement durable et en décrivait les objectifs, la structure et les éléments constitutifs. (Cf. Newsletter DIPAC au 17 septembre 2020).

L'IFAC évoque par ailleurs sa réponse au document consultatif de l'IFRS Foundation, où il préconisait la mise en place d'un nouveau Conseil en charge des normes de développement durable, dans le cadre de l'IASB, afin de se focaliser sur les obligations de reporting touchant à la création de valeur de l'entreprise. (Cf. Newsletter DIPAC au 11 décembre 2020).

L'IFAC encourage ses membres et parties prenantes à répondre au document de consultation de l'IFRS Foundation d'ici le 31 décembre 2020 et à s'engager dans un dialogue constructif avec ses Trustees.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

IFAC - Communiqué de presse - 18 décembre 2020

Conseil international des normes d'audit et d'assurance (IAASB)

Gestion de la qualité : l'IAASB relève la barre

L'IAASB met en ligne trois normes de gestion de la qualité, qui promeuvent une approche robuste, proactive, modulable et efficace en matière de gestion de la qualité.

Le jeu de trois normes se compose comme suit :

- la norme internationale sur la gestion de la qualité ISQM1, «Quality Management for Firms that Perform Audits or Reviews of Financial Statements, or Other Assurance or Related Services Engagements», Gestion de la qualité dans les cabinets qui effectuent des audits ou des revues d'états financiers ou d'autres missions d'assurance ou missions connexes ;
- la norme internationale sur la gestion de la qualité ISQM2, «Engagement Quality Reviews», Revues de la qualité des missions ;
- la norme internationale d'audit 220 (révisée), «Quality Management for an Audit of Financial Statements», Gestion de la qualité dans un audit d'états financiers.

Selon le président de l'IAASB, Tom Seidenstein, ces normes conduiront les auditeurs à une approche de «gestion» plutôt que de «contrôle» de la qualité, ouvrant le champ à une meilleure exécution des missions et notamment des audits. Les normes seront applicables à compter du 15 décembre 2022.

L'IAASB a par ailleurs élaboré les Bases des conclusions et des fichiers documentaires destinés à aider à la mise en application des normes : ceux-ci peuvent être consultés sur le site de l'IAASB.

Des outils complémentaires d'aide à l'application seront publiés en 2021.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

IFAC - Communiqué de presse - 17 décembre 2020

CONFEDERATION OF ASIAN AND PACIFIC ACCOUNTANTS

La CAPA observe les évolutions de la profession de techniciens comptables

Relais crucial de l'écosystème du reporting financier, le technicien comptable participe à l'analyse et à la préparation de l'information financière à un niveau opérationnel et joue à ce titre un rôle majeur de soutien au service des experts comptables. Fin 2018, la CAPA a lancé une publication, intitulée «Accounting Technicians - Exploring Opportunities for the Profession», dont l'objectif était de favoriser une meilleure compréhension de l'activité de technicien comptable et d'inciter les Organismes Professionnels comptables (OPC) à prendre la mesure de leur importance pour la profession comptable. Les conclusions de cette publication, qui s'appuyaient en partie sur une enquête de la CAPA de 2016, soulignaient l'impact bénéfique des techniciens comptables pour l'économie, les pouvoirs publics, les entreprises et les particuliers et la nécessité de mettre en place des qualifications pertinentes à différents niveaux, et le cas échéant, d'élargir la base des membres.

Toutefois, le contexte de la profession comptable évolue en permanence. Suite à ces mutations rapides, la CAPA a entrepris une étude de suivi afin de mieux comprendre les évolutions clés depuis 2018. Certaines conclusions intéressantes en ont émergé. La CAPA annonce ainsi une deuxième publication, focalisée sur les techniciens comptables, et intitulée «Accounting Technicians - 2020 Update: Recent Developments », qui réunit les mises à jour des informations relatives à 19 pays, dont neuf sont des mises à jour d'études de cas, figurant dans la publication de 2018. La CAPA présente notamment cinq facteurs clés qui paraissent influencer la décision de développer le secteur des techniciens comptables :

- les tendances du marché et la reconnaissance ;
- la professionnalisation des PME et du secteur public ;
- l'ordre du jour politique des pouvoirs publics ;
- les conventions institutionnelles historiques ;
- la motivation des OPC.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

CAPA - Communiqué de presse - 18 décembre 2020

Le FSB prend position sur le reporting durable

Le FSB a mis en ligne ses commentaires sur le document consultatif de l'IFRS Foundation relatif au reporting durable. Le FSB soutient l'approche recommandée par les Trustees, consistant à se focaliser en premier lieu sur des normes régissant les informations financières à fournir en lien avec le climat. Le FSB encourage vivement l'IFRS Foundation à s'appuyer sur les travaux du TCFD, en se servant de ses recommandations comme base des informations financières liées au climat.

Le FSB exhorte par ailleurs les autres autorités nationales ou régionales, qui élaborent des obligations ou des recommandations en vue de normes d'informations liées au climat, à se servir des recommandations du TCFD comme base. Une telle uniformité d'approche contribuerait à éviter le risque d'une fragmentation tant entre les pays que parmi les recommandations élaborées aujourd'hui et les normes internationales susceptibles d'être introduites demain.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

FSB - Communiqué de presse - 22 décembre 2020

ORGANISATION INTERNATIONALE DES COMMISSIONS DE VALEURS

L'OICV veut aider les régulateurs à gérer les risques dans le contexte de la pandémie

Le Board de l'OICV met en ligne un rapport qui vise à aider les régulateurs à répondre aux questions liées au comportement sur les marchés de détail constatés en période de pandémie. Le rapport examine notamment les exemples de mauvaise conduite qui sont apparus dans le secteur des services financiers au cours de la pandémie et propose des mesures pour aider les autorités à réagir face à ce contexte inédit, en identifiant les principaux impulseurs de comportement des investisseurs individuels et des agents intermédiaires, qui ensemble créent des occasions de comportement inapproprié en période de tension. Les conclusions de l'OICV pointent un large spectre de comportement inapproprié, allant des exemples de fraudes les plus flagrants aux fautes commises par inadvertance. Face à ces évolutions, l'OICV préconise un ensemble de mesures pouvant être adoptées pour y remédier.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

Former les investisseurs individuels aux risques liés aux crypto-actifs

L'OICV met en ligne un rapport, intitulé «Investor Education on Crypto-Assets», consacré à la formation des investisseurs individuels aux risques liés aux cryptoactifs. Le rapport a pour objectif d'aider les régulateurs à sensibiliser les investisseurs individuels aux risques et aux particularités des cryptoactifs, que les investisseurs sont susceptibles de ne pas comprendre complètement et qui risquent d'accroître leurs risques de pertes sur ces produits.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

OICV - Communiqués de presse - 22 décembre 2020

L'OICV répond à la consultation de l'IFRS Foundation sur le développement durable

Dans sa réponse, l'OICV souligne la nécessité d'améliorer l'exhaustivité, la cohérence et la comparabilité des informations fournies dans le cadre du reporting durable. L'OICV considère que des normes de développement durable connectées avec les normes de reporting financier aideront à étayer l'audit et l'assurance, en améliorant la confiance du marché dans les informations durables fournies et en fixant les fondations d'un reporting d'entreprise durable au niveau international.

L'OICV indique par ailleurs être partisan de la mise en place d'un Conseil des Normes durables, Sustainability Standards Board (SSB), placé auprès de l'IFRS Foundation, sous réserve que les conditions de succès exposées dans le document consultatif soient satisfaites.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

OICV - Communiqué de presse - 23 décembre 2020

Premier prototype de norme d'information financière liée au climat

Faisant suite à leur déclaration d'intention de collaboration, les cinq organismes : CDP, CDSB, GRI, IIRC et SASB, publient un prototype de norme d'informations financières liées au climat. Le document publié illustre de quelle manière leur référentiel actuel, les normes et les plateformes ajoutés aux éléments exposés par le TCFD, peuvent être utilisés conjointement comme point de départ de l'élaboration de normes mondiales permettant de révéler comment les questions de développement durable créent ou au contraire érodent la valeur de l'entreprise.

Dans le sillon du lancement de ce document, le groupe annonce un webinaire le 12 janvier 2021, en présence des présidents de chaque organisme, présentant les concepts et les motivations derrière le document publié.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

CDSB - Communiqué de presse - 18 décembre 2020

L'ACTUALITE EUROPEENNE

ACCOUNTANCY EUROPE

ACE consacre le dernier opus 2020 de sa série de podcasts à la déontologie et au numérique

Dans ce dernier épisode des podcasts de 2020, ACE s'entretient avec un membre du Conseil international de normes de déontologie (IESBA), Brian Friedrich, qui évoque la numérisation de la profession comptable et le rôle de la déontologie dans le passage au numérique. Brian Friedrich examine tout particulièrement la façon dont l'IESBA interagit avec les travaux des professionnels comptables et des auditeurs, ainsi que la façon dont l'utilisation d'un code international de déontologie prête assistance aux services dominés par la technologie. Les interlocuteurs s'entretiennent également, plus généralement, de l'importance pour la profession de la transparence, de la responsabilité et de la confidentialité des données.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

ACE - Communiqué de presse - 16 décembre 2020

AUTORITE BANCAIRE EUROPEENNE

L'ABE explique la méthodologie prévue par le cadre révisé de la lutte contre le blanchiment

L'ABE met en ligne la méthodologie d'évaluation des risques qu'elle appliquera dans le cadre de ses nouvelles attributions, précisées à l'article 9a de son règlement révisé, la mandatant pour diriger, coordonner et surveiller la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans tous les États membres de l'Union européenne. Le principal objectif d'une telle évaluation est de déterminer dans quelle mesure les autorités compétentes sont bien équipées pour gérer les risques émergents de blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, en termes de capacités et de ressources, pour intervenir tôt et de façon coordonnée pour gérer ces risques sur le marché unique. La méthodologie décrit comment l'ABE s'y prendra pour identifier les risques émergents de blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et pour procéder à l'évaluation des risques. Elle explique également le processus d'examen et de publication des résultats pour chaque évaluation des risques.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

ABE - Communiqué de presse - 17 décembre 2020

L'EFRAG publie l'EFRAG Update daté de décembre 2020

Dans l'EFRAG Update de décembre 2020, l'EFRAG présente une synthèse des publications, des discussions techniques dans le cadre des webinaires et des décisions qui ont été adoptées au cours du mois écoulé, ainsi que des projets en cours ou envisagés. Le document fait notamment le point des travaux en cours de l'EFRAG concernant l'impact de la pandémie de Covid-19, l'information à fournir sur les états financiers d'entités à tarifs réglementés, le rapport de synthèse du webinar sur le thème, «Business Combinations – Disclosures, Goodwill and Impairment», Regroupements d'entreprises : Informations à fournir, goodwill et dépréciation.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

EFRAG - Communiqué de presse - 24 décembre 2020

L'EFRAG commente un projet de modification d'IFRS 16

L'EFRAG a mis en ligne sa lettre de commentaires en réponse à l'exposé-sondage ED/2020/4, «Lease Liability in a Sale and Leaseback (Proposed amendment to IFRS 16)», Passif de location dans le cadre d'une cession-bail, sur les transactions de cession-bail par lesquelles une entreprise vend un actif et loue ce même actif auprès du nouveau propriétaire. L'exposé-sondage préconise d'améliorer la norme IFRS 16, «Contrats de location», pour préciser comment une société évalue les passifs de location dans une transaction de cession-bail. L'EFRAG attend des commentaires jusqu'au 21 février 2021.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

EFRAG - Communiqué de presse - 22 décembre 2020

L'EFRAG informe du départ d'un membre de son Board

L'EFRAG annonce le départ, le 31 décembre 2020, de Peter Sampers du Board de l'EFRAG où il siégeait en qualité de représentant du normalisateur national néerlandais. L'Assemblée générale de l'EFRAG a nommé Gerard van Santen pour représenter le normalisateur néerlandais pour le mandat restant à courir jusqu'au 20 avril 2021.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

EFRAG - Communiqué de presse - 21 décembre 2020

L'EFRAG organise une série de réunions sur les normes de reporting non-financier

Le groupe de travail en charge du projet de normes de reporting non-financier, Project Task Force on non-financial reporting standards (PTF-NFRS), a communiqué le calendrier des réunions de sensibilisation en ligne qu'il organise entre le 13 et le 22 janvier 2021. Ces rencontres virtuelles seront l'occasion de réunir les points de vue des parties prenantes de différents pays sur les propositions provisoires élaborées par le PTF-NFRS. Le programme de chaque réunion virtuelle sera publié début janvier et la communication sera diffusée aux environs du 8 janvier 2021. Ces réunions seront des webinaires incluant des participants du secteur public, du secteur privé, des PME et de la société civile de toute l'Europe. Une participation du public sera possible via l'envoi des question/réponses écrites.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

EFRAG - Communiqué de presse - 17 décembre 2020

UNION EUROPEENNE

Ils ont signé...

L'Union européenne et le Royaume-Uni ont publié le texte intégral de leur projet d'accord conclu le 24 décembre 2020. Selon cet accord, le Royaume-Uni quitte bien l'espace économique européen, mais restera assujéti aux réglementations édictées par les Vingt-Sept s'il veut continuer de commercer sans quotas, ni droits de douane. Les services dans leur majorité sont exclus de l'accord.

La relation future entre les deux entités est organisée dans quatre textes :

1. un accord commercial et de coopération (1246 pages) ;
2. un accord sur le nucléaire civil (18 pages) ;
3. un accord sur l'échange d'informations relatives à la sécurité intérieure (8 pages) ;
4. une quinzaine de déclarations adossées aux différents accords (26 pages).

Il restera notamment à suivre attentivement la surveillance des aides d'État.

L'accord commercial avec le Royaume-Uni aura été négocié en à peine 300 jours, sur fond de pandémie. Il s'agit du plus important accord jamais conclu par l'Union européenne avec un pays tiers.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

L'ACTUALITE PAR PAYS

ALLEMAGNE

Projet de loi sur le renforcement de l'intégrité des marchés

Le gouvernement fédéral a adopté le projet de loi sur le renforcement de l'intégrité des marchés, Finanzmarktintegritätsstärkungsgesetz – FISG.

S'agissant des auditeurs, les dispositions réglementaires prévoient :

- Une durée maximale de 10 ans pour tous les mandats d'audit d'entreprises d'intérêt public ;
- L'élargissement du champ des prestations autres que l'audit interdites aux auditeurs d'entreprises d'intérêt public, ce qui nécessite de réduire le nombre de dérogations existant jusqu'à présent ;
- Le relèvement du montant de la responsabilité civile des auditeurs par rapport aux entreprises auditées ;
- Le durcissement des sanctions pénales infligées en cas de manquement.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

WPK - Communiqué de presse - 17 décembre 2020

CANADA

Les CPA canadiens participeront à la Commission Cullen sur le blanchiment de capitaux

En mai 2019, la province de Colombie britannique a mis en place une commission d'enquête sur le blanchiment d'argent, dite «Commission Cullen», chargée d'identifier les circonstances ayant favorisé le blanchiment d'argent et d'examiner le rôle des organismes de réglementation et des autres acteurs, ainsi que la portée et l'efficacité des cadres réglementaires applicables. Cette enquête publique s'appuie sur les témoignages de représentants des secteurs concernés, dont les avocats et les professionnels comptables. Ces derniers, qui sont légalement tenus d'effectuer des déclarations dans le cadre du régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent, seront entendus en janvier.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

CPA Canada - 4 décembre 2020

ESPAGNE

L'ICJCE met en ligne la traduction espagnole du Code de déontologie international

L'ICJCE annonce la publication en ligne de la traduction espagnole du Code de déontologie international de la profession comptable de l'IFAC, Código Internacional de Ética para Profesionales de la Contabilidad (incluidas Normas Internacionales de Independencia), dans sa dernière version datée d'avril 2018. L'ICJCE se félicite de la publication de cette traduction.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

ICJCE - Communiqué de presse - 10 décembre 2020

ETATS-UNIS

Livre blanc sur les missions SOC dans les entreprises recourant à la blockchain

L'AICPA met en ligne un nouveau Livre blanc destiné à aider les auditeurs qui fournissent des services SOC (System and Organization Controls) auprès d'entreprises ayant incorporé la blockchain dans leur organisation. Le document examine les aptitudes et les compétences requises des auditeurs pour ce type de mission, les caractéristiques spécifiques de la blockchain, les risques associés à l'utilisation de la blockchain et dans mesure son utilisation risque d'affecter leur examen des SOC. Les rapports «SOC» 1, 2 et 3 mis en place par l'AICPA sont destinés à renforcer la confiance entre le client et son fournisseur, sur les aspects financiers et sécurité de ces missions.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

Journal of Accountancy – 22 décembre 2020

INDE

Pleins feux sur la gouvernance en Inde

En Inde, les auditeurs sont désormais soumis à différents jeux de réglementation. En plus de l'Institut indien ICAI, qui a longtemps été le principal régulateur de la profession d'audit en Inde, un régulateur indépendant, National Financial Reporting Authority (NFRA) a été mis en place. La NFRA et l'ICAI ont tous deux des pouvoirs d'investigation sur les travaux effectués par les auditeurs (inspections directes et inspections par les pairs) et disposent de prérogatives de sanction. Un associé de BSR & Co, membre de KPMG, présente les résultats du fonctionnement de ce système et s'exprime sur les codes de gouvernance applicables aux auditeurs indiens et le fossé entre les attentes du public et leurs prestations effectives et plus généralement sur la situation de la profession en Inde.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

International Accounting Bulletin - Décembre 2020

ITALIE

La CONSOB et la SEC signent un nouvel accord de coopération en matière de supervision

La SEC et la Commissione Nazionale per le Società e la Borsa (CONSOB) ont annoncé la signature d'un accord visant la consultation, la coopération et l'échange d'informations sur la supervision des entités réglementées qui effectuent des opérations de services financiers aux Etats-Unis et/ou en Italie. Cette convention renforce les prérogatives de la SEC et de la CONSOB, s'agissant de la supervision mutuelle des sociétés inscrites et devrait bénéficier aux marchés financiers et aux investisseurs.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

SEC - Communiqué de presse - 22 décembre 2020

ROYAUME-UNI

Le FRC consulte sur la révision des normes de gestion de la qualité

Le FRC met en consultation jusqu'au 19 mars 2021 un projet de révision des normes régissant les responsabilités d'un cabinet d'audit en matière de conception, de mise en application et de fonctionnement d'un système de gestion de la qualité de l'audit. Le FRC propose ce faisant d'entériner les modifications préconisées par l'IAASB, qui introduisent notamment une nouvelle approche de la gestion de la qualité, focalisée sur l'identification proactive et la gestion des risques (Cf. Supra : IAASB). Les normes révisées sont applicables aux exercices ouverts à compter du 15 décembre 2022.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

FRC - Communiqué de presse - 22 décembre 2020

Les techniciens comptables inquiets de l'augmentation des prélèvements anti-blanchiment

Selon l'Association of Accounting Technicians (AAT), la proposition du gouvernement britannique de prélever 100 millions de £ chaque année pour financer les actions contre le blanchiment va obérer

gravement les finances des professionnels comptables et de leurs clients. Ce nouveau prélèvement s'ajoute aux contributions d'ores et déjà versées par 22 organismes professionnels à l'Office for Professional Body Anti-Money Laundering Supervision (OPBAS). Bien qu'elle critique le rôle de cette cotisation, Economic Crime Levy, introduite en mars 2020 par le gouvernement britannique pour juguler le blanchiment de capitaux et permettre l'accomplissement des réformes nécessaires, l'AAT en souligne l'efficacité dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et la criminalité financière.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

The Accountant - 21 décembre 2020

La technologie au service de la qualité de l'audit

Dans sa réponse à la consultation intitulée «Technological Resources: Using Technology to enhance audit quality», le FRC intègre les réponses reçues et les questions soulevées dans le cadre de ses échanges avec les parties prenantes. Pratiquement toutes les personnes ayant répondu sont d'accord que le recours à la technologie est en mesure d'améliorer significativement la qualité de l'audit dès lors qu'elle intervient au bon moment du processus d'audit et surtout qu'elle est mise en œuvre par des personnes ayant la formation requise. Les personnes interrogées indiquent également que, même s'il serait profitable de disposer de recommandations et d'outils complémentaires, le modèle d'assurance actuel et les normes d'audit existantes n'entravent pas le déploiement de la technologie dans l'audit. Les réponses apportées serviront de base aux discussions sur le rôle des régulateurs face au recours à la technologie dans un audit, qu'il s'agisse de renforcer les règles existantes, d'influencer les normalisateurs nationaux ou d'élaborer des recommandations sur des points spécifiques.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

FRC - Communiqué de presse - 17 décembre 2020